



Preavis d'un mois pour rapprochement du lieu de travail

Par **Lulu**, le **08/02/2012** à **20:54**

Bonjour,rrnrnJ'ai demissionner de mon poste le 1er mars 2011 et je viens de trouver une maison a louer a coté de mon nouveau lieu de travail. J'ai envoyer ma lettre recommandée avec AR a ma propriétaire et celle ci me demande de lui envoyer ma lettre de licenciement et attestation de mon nouvel employeur. Puis je faire valoir le droit d'un preavis d'un mois pour rapprochement de mon lieu de travail sachant que j'ai demissionner et non licenciée? Merci d'avance pour votre reponse car nous sommes sinon dans une situation difficile sachant que le futur proprietaire nous accorde la maison debut mars...

Par **cocotte1003**, le **09/02/2012** à **06:16**

Bonjour, non la démission ne rentre pas dans le cadre du préavis réduit. Prévenez votre actuel bailleur que vous souhaitez partir plus tot, avec un peu de chances il trouvera un locataire pour début mars ce qui réduira votre préavis. Un conseil, montrez vous tres disponible pour les visites de relocation, remettez l'appartement en état conforme à l'état des lieux d'entrée, cherchez de votre coté un locataire que le bailleur acceptera car c'est à lui seul que revient la décision du choix du locataire. Si vous trouvez un accord amiable avec le bailleur pour partir plus tot, faites le par écrit, cordialement